

III. Zoom sur neuf cas « remarquables »

« Pour moi, Trans-en-Provence et l'Amarante, ç'a été le choc. Ces témoignages ne sont pas parfaits, je n'ai pas dit ça, mais, comme je le précise aux sceptiques et aux autres, ce sont sans doute les deux cas les plus intéressants sur lesquels, certes, il est toujours possible de formuler des critiques, mais globalement, sur le fond et sur les méthodes, je crois qu'on a atteint le maximum. Je ne pense pas que l'on puisse faire mieux aujourd'hui. »

Jean-Jacques Velasco (Interview par Robert Roussel, août 1987. In : Robert Roussel, *OVNI : les vérités cachées de l'enquête officielle*, Albin Michel, 1994)

« Aboutir à trois cas que je classe désormais sans hésitation parmi les apparitions d'ovnis avérés, c'est une chance inouïe ! On me reproche parfois de m'appuyer sur ces seuls trois cas. C'est au nom d'une rigueur voulue et assumée qu'en tant que directeur du SEPRA je m'en tiens aux dossiers les plus solides possibles pour affirmer aujourd'hui l'existence dans le ciel terrestre de phénomènes qui ne sont pas d'origine humaine. Mais il suffirait que je me montre un tant soit peu moins exigeant avec d'autres cas pour que le nombre avéré d'ovnis se multiplie. Je suis persuadé que des dizaines de dossiers classés PAN D constituent des observations d'ovnis extraterrestres... »

Jean-Jacques Velasco (*Ovnis : l'évidence*, Carnot, 2004)

« Il y a des gens qui vous racontent des accélérations considérables, ça va plus vite qu'un clin d'œil, etc. Déjà ça, c'est difficile à avaler. Néanmoins, il y a un aspect assez positif, c'est que si les gens disent ce qu'ils ont réellement vu, c'est-à-dire des accélérations considérables, on peut calculer ce qui se passe à cause de ces grandes accélérations. Et on s'aperçoit qu'il est possible à ce moment-là d'aller d'un point à l'autre de l'Univers en un temps raisonnable. »

Claude Poher (« La Vague d'OVNIs », Radio Ici & Maintenant !, 7 septembre 2004)

Dans le rapport que Claude Poher remet en 1978 au Conseil scientifique du GEPAN, trois cas sont particulièrement mis en avant : Cussac, Sauvigny-le-Bois et Bize-Minervois. Ces observations rapprochées sont alors présentées comme les meilleures sur lesquelles Poher et ses collaborateurs ont pu enquêter. L'ancien chef du GEPAN les considère d'ailleurs toujours actuellement comme telles, ainsi que le montrent ses publications personnelles les plus récentes¹.

De son côté, Jean-Jacques Velasco retient dans son premier livre, paru en 1993, quatre affaires, considérées par le GEPAN comme inexplicables : « Trans-en-Provence », « l'Amarante », « Joe le Taxi » et « Cussac », opportunément ressortie de la naphthaline. Dans l'ouvrage collectif faisant suite au colloque de Pocantico (1997), *La science face à l'énigme des ovnis*, il invoque quatre rencontres rapprochées du deuxième type, autrement dit des témoignages corrélés à des effets sur l'environnement physique, en l'occurrence de profondes modifications de la végétation à l'endroit où aurait atterri l'objet non-identifié. À « Trans-en-Provence », « l'Amarante » et « Joe le Taxi », il adjoint cette fois l'enquête connue sous le nom de « Christelle ». Dans *Ovnis : l'évidence*, publié en 2004, il place à nouveau au premier plan les cas de « Trans-en-Provence » et de « l'Amarante », décidément incontournables, ainsi que celui du vol « AF-3532 », apparu dans l'intervalle, qui représente désormais à ses yeux le plus « solide » de tous.

Jacques Patenet lui-même, depuis sa nomination en 2005 à la tête du GEIPAN, persiste à présenter ces différentes affaires comme mystérieuses tout en s'interdisant officiellement de conclure quoi que ce soit à leur sujet.

Ainsi, ces quelques « cas hors du commun » attesteraient de la présence dans notre espace aérien d'objets volants aux caractéristiques exceptionnelles. Ces allégations méritent que nous nous penchions un peu plus longuement sur ces extraordinaires témoignages d'OVNI « à fort indice de crédibilité » et sur les « preuves » physiques (traces sur le sol, sur la végétation ou radar) qui accréditeraient leur origine non conventionnelle, pour ne pas dire extraterrestre...

Rappelons au préalable qu'en 1978, le GEPAN est censé suivre la méthode d'investigation suivante : interrogatoire séparé des témoins, sur les lieux mêmes et dans des conditions aussi proches que possible de celles de l'observation, avec reconstitution des faits en temps réel, recommandée plusieurs fois à titre de comparaison, puis détermination des positions angulaires

successives du phénomène observé (azimut, vitesses angulaires, dimensions apparentes), avec l'aide de plusieurs instruments (décamètre ou théodolite, boussole, chronomètre, inclinomètre). Chaque témoin est ensuite invité à dessiner l'OVNI et à désigner les couleurs perçues dans un nuancier Pantone. Toutes les conversations sont enregistrées sur magnétophone, afin de vérifier ultérieurement si les questions posées ne suggéraient pas la réponse. Par la suite, un psychologue professionnel doit normalement s'entretenir en tête-à-tête avec chaque témoin. Cette interview est également enregistrée.

Après l'enquête sur le terrain, les diverses personnes y ayant participé se livrent à une analyse détaillée du cas. Cette analyse comporte théoriquement plusieurs volets : recueil de données complémentaires (conditions météorologiques, aéronefs et aérostats alors en vol, enquêtes effectuées antérieurement, notoriété des témoins,...), étude de la cohérence interne de chaque témoignage puis des témoignages entre eux, évaluation des caractéristiques moyennes de l'OVNI, comparaison avec les principaux phénomènes connus observables dans le ciel (grâce à un « filtre » nommé « matrice de test des phénomènes connus » qui en indique les caractéristiques observationnelles), analyses physique et psychologique et, enfin, après un délai de réflexion d'un mois environ, comparaison des différentes analyses et élaboration en commun d'une conclusion générale sur le cas.

Par ailleurs, lorsque plusieurs cas conduisent à un même type de conclusion, à des caractéristiques voisines pour les OVNI observés, une tentative de modélisation avec proposition de méthode de contrôle est prévue.

À partir de 1979, Alain Esterle promeut une démarche pour la résolution d'enquêtes se voulant encore plus rigoureuse. Elle s'articule autour de la collecte de données sur le(s) témoin(s) de l'observation (étude de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques), le(s) témoignage(s) (étude de la déposition proprement dite), l'environnement physique du phénomène (étude des éventuelles traces au sol, prise en compte des conditions atmosphériques et astronomiques de l'observation,...) et l'environnement psychosocial (étude de l'influence de l'environnement social du témoin – culture, intérêt pour le phénomène OVNI, action des médias,...).

Le service spécialisé du CNES ayant maintenu ses conclusions sur les cas de PAN D ayant fait l'objet d'une enquête en 1978, tous seront donc ici examinés à travers cette même grille « tétraédrique ».

9. Sauvigny-le-bois (1967)

« Ils ont été bouleversés sur le moment [...]. Les gens qui ont écouté le témoin principal, le grand-père. Il n'est pas tellement le principal, mais c'est lui qui a le plus de bagout, si vous voulez, donc il se présente comme le témoin principal. Les autres sont aussi intéressants. Quand on les interroge séparément [...]. La grand-mère était décédée quand on y est allé, on y est allé longtemps après. Mais on aime bien aller longtemps après, parce qu'on voit ce qui reste... Il y a eu des enquêtes de faites par des enquêteurs privés, qui font ça assez bien, presque quelques semaines après, quelques jours après, et il y a même un journaliste qui a publié un article le lendemain même. [...] Mais alors on s'aperçoit que les histoires n'ont pas changé, si vous voulez. Et ils ne lisent pas ce genre de revues. Il faut bien voir que ce sont des gens à la campagne qui ne reçoivent pas du tout ce... Et puis ça ne les intéresse pas du tout. »

Claude Poher (« La Vague d'OVNI », Radio Ici & Maintenant !, 7 septembre 2004)

« Certains détails lui échappent (couleurs) et [Louis] se réfère alors trop facilement aux enquêtes antérieures (GEPA) pour la forme, la taille et la couleur de l'objet. [...] Après son observation, il se passionne pour les livres sur les OVNI et s'abonne à la revue [du] GEPA. »

Alain Esterle (Présentation au Conseil scientifique du G.E.P.A.N. des études menées pendant le premier semestre 1978, CNES, juin 1978, tome 4, annexe 10)

Présentation du cas

Nous sommes le 5 février 1967, à Sauvigny-le-Bois (Yonne), vers 21 heures 45 ; le temps est froid (+2°C) et humide (entre 85 et 90%). Depuis le palier de leur maison, Jeanne et sa fille Marie-Solange, âgée de 17 ans, observent « une très grosse étoile dans le ciel », dont le diamètre apparent croît progressivement sur place pour atteindre le quart ou le tiers de celui de la Lune.

Marie-Solange se rend ensuite dans la maison voisine, chez ses grands-parents, où elle couche habituellement. Louis M., le grand-père, sorti comme chaque soir fermer à clef la porte extérieure de sa propriété, aperçoit, derrière et au-dessus du mur du cimetière, à environ 160 mètres de là, des faisceaux lumineux qui balaient le sol. Ils lui évoquent « des phares d'auto faisant des allers et venues comme un cultivateur qui laboure ». Il les observe avec Marie-Solange qui vient d'arriver, puis également avec son épouse qu'il a appelée. De son côté, Jeanne dira ensuite avoir aussi remarqué des « lumières vers le cimetière ».

Louis pense d'abord à un tracteur agricole achevant de labourer, idée qu'il rejette pour un dimanche soir et parce qu'en février « les champs sont déjà ensemencés »², puis à une camionnette revenant de déposer des gravats dans une décharge sauvage située derrière le cimetière (à une distance non précisée). Mais, au lieu d'un véhicule roulant, tous trois perçoivent une lueur elliptique qui survole le cimetière à quelques mètres d'altitude.

L'appareil ressemble à un « gros cigare » de 10 à 15 mètres de long sur 6 à 7 de haut, « rouge et brillant comme un fer qui sort des braises », « entouré d'une espèce de halo lumineux ». Il éclaire le sol sous lui d'une lumière blanche, « comme une barre néon », qui « dépassait l'engin » : « on voyait les tombes comme en plein jour, on aurait pu lire les inscriptions », racontera Louis au GEPAN. La grand-mère, paniquée, se réfugie à l'intérieur tandis que Louis et Marie-Solange voient avec anxiété l'objet se diriger lentement vers eux, dans un silence total.

Parvenu à 35 mètres d'eux, il oscille horizontalement à plusieurs reprises, puis se pose « comme une pierre » dans le petit jardin potager de Louis. Les deux témoins ébahis voient alors s'échapper des extrémités gauche puis droite de l'engin des « flammes ou des étincelles, comme un très gros chalumeau » dirigées vers le sol. Longues de plusieurs mètres, de couleur rouge et orange à droite et jaune orange à gauche, elles sont accompagnées d'un bruit de « crépitement de feu de broussailles » ou de « souffle de chalumeau ».

L'adolescente veut s'approcher, mais son grand-père l'en dissuade. Elle rentre alors quelques dizaines de secondes (elle indique ailleurs « 10 minutes » au GEPAN !) pour inviter sa grand-mère à revenir observer avec eux. Durant ce laps de temps, Louis aperçoit fugitivement (2 à 3 secondes), devant les « flammes », devenues plus faibles et silencieuses, un « nain » d'environ un mètre de haut, revêtu d'une combinaison grise et brillante, comme si elle était métallisée. Le « bonhomme », dont il ne distingue ni les bras ni les jambes, se serait tourné vers lui d'un quart de tour, « comme au garde-à-vous », « puis il n'a plus bougé ».

Louis rentre à son tour chez lui pour appeler sa femme et sa petite-fille, mais seule cette dernière revient observer avec lui. Sur l'herbe du potager, le « cigare » a pris la forme d'une grosse boule lumineuse rougeoyante, d'environ 10 mètres de diamètre. Louis croit que l'objet est « en train de se tourner ou de basculer » et Marie-Solange qu'il apparaît « sous un angle tout à fait différent ». La boule s'élève ensuite verticalement de 10 ou 15 mètres, « à hauteur des sapins », puis s'arrête pendant quelques secondes. Elle part alors, sans bruit perceptible, vers le sud-ouest, pour disparaître en s'éloignant vers le ciel (entre 15 et 28° de hauteur selon le GEPAN).

L'objet n'a laissé aucune trace visible sur le sol ou la végétation du potager, qui comprend à l'époque notamment des poiriers. Les témoins n'ont ressentis aucun effet physique particulier.

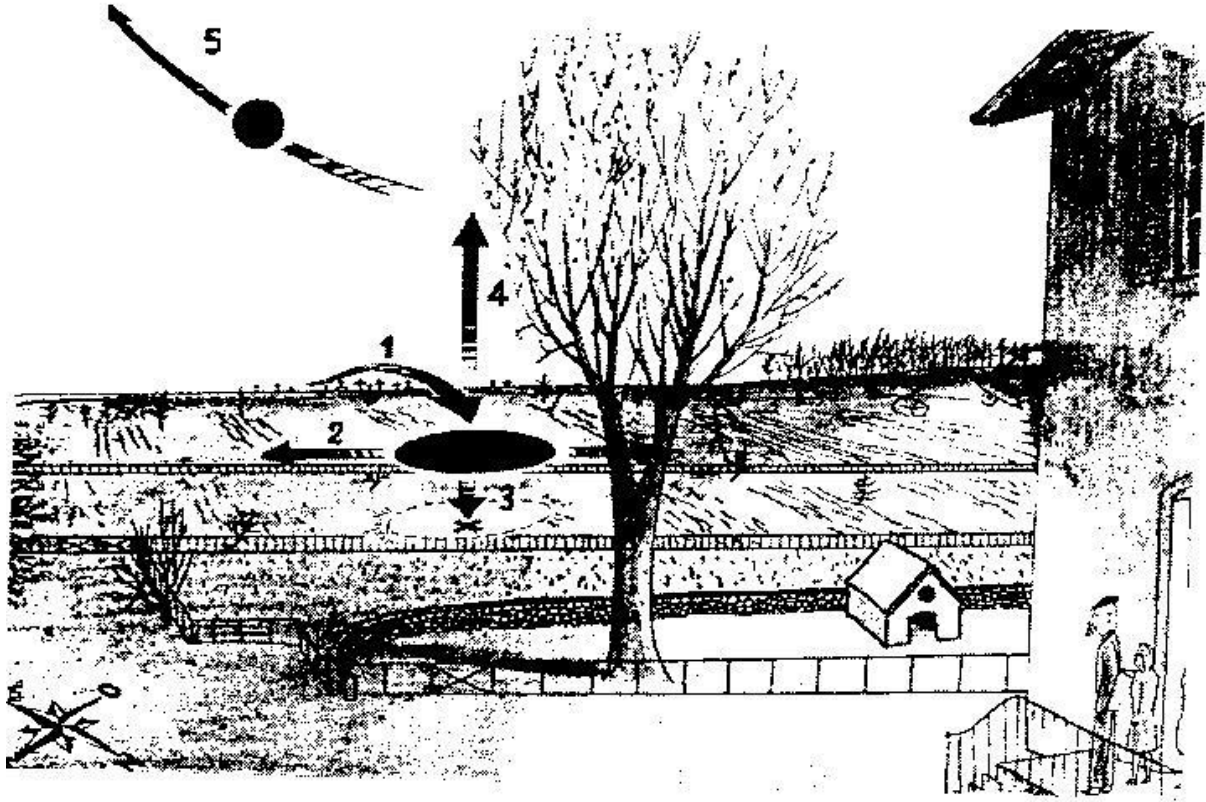


Schéma de l'observation (*Phénomènes Spatiaux* n° 22, décembre 1969)

Louis raconte d'abord son étrange observation au curé, puis au maire et enfin à un élève journaliste du village qui, d'après Claude Poher, la fera connaître dans un quotidien local « le lendemain même »³. En réalité, si ce journaliste s'est bien entretenu avec le témoin, aucun article ne paraît alors. C'est par pur hasard que, plus de deux ans après les faits, un autre journaliste, initialement venu chez Louis pour son *Ginkgo Biloba* (un arbre singulier, souvent qualifié de « fossile vivant »), redécouvre cette histoire et la publie enfin dans l'*Yonne républicaine* du 30 septembre 1969 !

Suite à cet article, deux ufologues amateurs, Joël Mesnard et Maryvonne Eveno, mènent leur propre enquête, dont ils publient le compte-rendu en décembre 1969 dans la revue du GEPA⁴. Une autre enquête (non datée), réalisée pour le compte de *LDLN* par M. Copin, est présentée dans *Mystérieuses soucoupes volantes*, un ouvrage collectif dirigé par Fernand Lagarde paru en 1973.

Le GEPAN décide d'intervenir plus de onze ans après l'événement à partir uniquement du maigre rapport du GEPA. Pour d'autres cas sélectionnés en 1978, l'existence d'une « enquête effectuée par la Gendarmerie » constituait pourtant le premier critère de choix. Selon M. Poher, les observations de Sauvigny-le-Bois et de Cussac ont été sélectionnées sur la base exclusive de publications privées en raison principalement de la rareté des rencontres du troisième type⁵.

Le GEPAN ne fournit pas d'informations sur les capacités perceptives, visuelles et auditives, de Marie-Solange, 17 ans (28 en 1978), bien que celle-ci porte des lunettes lors de ses investigations et probablement déjà en 1967, d'après une photographie de mauvaise qualité. Devenue infirmière psychiatrique, elle ne souhaite pas que son employeur sache ce qu'elle a observé. La jeune femme n'a été interrogée qu'une seule fois, peu après l'observation, par un journaliste de presse locale. Elle a envisagé et vite exclu une hallucination, du fait de la présence de plusieurs témoins. Elle a lu par la suite quelques livres sur les OVNI et est convaincue que la science ne peut expliquer ce qu'elle a vu.

Lors de l'enquête « officielle », l'épouse de Louis est malheureusement décédée depuis déjà plusieurs années. Craintive, elle n'avait de toute façon que peu observé le phénomène (elle aurait pensé à des feux follets dans le cimetière).

Jeanne, la mère de Marie-Solange, n'a donc vu quant à elle qu'une « très grosse étoile » puis simplement des « lumières vers le cimetière ».

Le GEPA fait mention de trois autres témoins qui auraient observé à la même date des faisceaux lumineux balayant le paysage puis seraient simplement rentrés chez eux ensuite. On ignore toutefois l'identité de ces témoins qui n'ont pas été consultés⁷.

Les témoignages

L'observation, telle qu'exposée au GEPAN en 1978, peut être décomposée en plusieurs phases :

- première phase d'observation (Jeanne, Marie-Solange) : une étoile anormalement grosse, dont l'éclat croît progressivement, immobile dans le ciel (élévation estimée : 11 à 15° ; azimut estimé : 247° à 258°). Notons que cette phase n'est évoquée dans aucune des sources, journalistique ou ufologique, antérieures à la venue du GEPAN.

- première rupture d'observation (l'OVNI n'est plus vu par les témoins) ;

- deuxième phase d'observation (Marie-Solange, Louis et son épouse) : des faisceaux lumineux balayent le sol (élévation : 4 à 6°) derrière le cimetière, en direction des témoins ;

- troisième phase d'observation (Marie-Solange, Louis) : un engin oblong entouré d'un halo lumineux oscille horizontalement juste au-dessus du cimetière (azimut : 262° à 268°), se pose dans le jardin (azimut : 256° à 241°), puis des jets d'étincelles ou de flammes sortent de ses extrémités gauche et droite ;

- quatrième phase d'observation, très brève (Louis) : un petit homme apparaît brièvement près de l'engin ;

- seconde rupture d'observation ;

- cinquième phase d'observation (Louis, Marie-Solange) : une boule lumineuse rouge d'abord vue au sol (azimut : 239° à 240°) qui monte lentement dans le ciel, s'arrête, puis disparaît très rapidement vers le sud (élévation : entre 15° et 28° ; azimut : 230 à 233°). La jeune femme ne mentionne quant à elle pas d'arrêt.

Selon les enquêteurs du CNES, l'observation aurait duré au total entre 2 et 3 minutes, plus exactement entre 130 et 151 secondes... En 1969, Louis indiquait au GEPA une durée nettement plus longue, comprise « entre 5 et 10 minutes ». A LDLN, il dira que cela « a bien duré cinq minutes ». Conscient de ces divergences, le GEPAN ne soumet pas pour autant les témoins à un test de chronométrie mentale. En l'état, rien ne prouve que les estimations (même chronométrées) de 1978 sont plus fiables que celles de 1969...

Le GEPAN n'a pas cherché à se procurer la version initiale des faits narrée par Louis, dûment enregistrée par le journaliste Jean-François Forest quelques jours après l'observation, ainsi que le mentionne l'article de l'*Yonne Republicaine* de 1969. Elle lui aurait pourtant offert la possibilité, d'une part, de contrôler l'évolution du témoignage et, d'autre part, de connaître la raison de non-publication du papier, assez surprenante à une époque où les colonnes du quotidien étaient largement ouvertes aux histoires d'OVNI⁸.

On note peu de variations entre les récits recueillis par le GEPA et le GEPAN, ce qui ne saurait surprendre puisque Louis se base à plusieurs reprises directement sur le premier rapport pour suppléer sa mémoire défaillante. En revanche, Louis décrivait aux enquêteurs de LDLN une

lumière « jaune comme celle qu'auraient produite des phares » (*Mystérieuses soucoupes volantes*, p. 55), et non blanche comme mentionné dans le rapport d'enquête officiel. La taille du « nain » oscille « d'à peine plus d'un mètre » (GEPAN) à « 1,10 à 1,20 m » (LDLN). Le GEPAN, après usage d'une silhouette en carton *in situ*, réduit sa taille à 60 cm (vu à 38 m). On peut dès lors penser que Louis surestime aussi nettement la taille de l'objet perçu. Marie-Solange lui donne pour sa part de 5 à 7 m de long pour 3 m de haut, des dimensions plus cohérentes avec le site allégué d'atterrissage (cf. plus bas).

L'environnement physique du phénomène

Le rapport d'enquête du GEPAN présente de multiples lacunes : pas de description des terrains et des chemins, tels qu'en 1967, situés derrière le cimetière (seulement deux photos du paysage environnant, en partie masqué par des serres construites entre-temps), de localisation des couloirs aériens et des aérodromes proches, de prise en compte de certains objets célestes, de recherche de sources antérieures sur le cas et du contexte médiatique de l'époque,... De telles omissions et négligences relèguent le niveau de cette enquête à celui d'amateurs peu expérimentés ou très pressés.

M. Copin indique un « ciel clair (clair de lune) » (LDLN, 1973). Or, la Lune n'était pas visible le 5 février 1967, à 21h45. Dès lors, soit cet enquêteur amateur a mal interprété les propos des témoins, soit il s'agit d'un faux souvenir, soit les témoins se sont trompés sur la date de l'événement. Ce point n'a pas interpellé le GEPAN, qui ignore complètement cette source.

Le service du CNES signale la présence de Jupiter, à l'est/sud-est, qu'il exclut parce que loin de l'axe d'observation et mentionne plus discrètement Capella au 263°, très haute à 73°. Il oublie Sirius, l'étoile la plus brillante du ciel boréal, Rigel, également au sud sous les 45°, et surtout Aldébaran, pourtant bien visible à l'ouest/sud-ouest, en direction de l'« étoile » observée...

La « matrice de test des phénomènes connus », non prévue pour les cas avec rupture d'observation et succession de méprises, oriente ici vers les hypothèses d'un hélicoptère ou d'une hallucination. Toutes deux sont vite rejetées étant données la présence de plusieurs témoins, l'absence de bruit et l'exiguïté de la zone d'atterrissage alléguée.

Cet outil indique ensuite par ordre de probabilité un avion volant à basse altitude ou un véhicule au sol.

Le GEPAN omet ici de signaler l'existence d'un aérodrome à quelques kilomètres seulement du site d'observation, au nord de la petite ville d'Avallon, situé dans la direction d'observation du stimulus initial (230°N). Une simple vérification lui aurait déjà permis de constater que cet aérodrome n'était cependant pas homologué pour les vols de nuit⁹.

Le service du CNES repousse l'hypothèse d'un véhicule terrestre du simple fait qu'il aurait été impossible à celui-ci d'avancer jusqu'au potager, en raison des obstacles au sol. Rappelons qu'absolument aucune trace suspecte n'y a jamais été relevée.

Les enquêteurs n'envisagent néanmoins à aucun moment que les témoins, abusés par le ballet lumineux, aient pu sous-évaluer la distance du véhicule, alors même que ceux-ci divergent sur ses dimensions d'un facteur deux à trois. Louis lui octroie un volume incompatible avec l'espace disponible dans le potager sur lequel il est censé avoir atterri, réduit à moins de 6 mètres par des arbres et une clôture (Cf. croquis métrique en coupe du GEPAN, Annexe 10, p. 30)...

À partir des estimations testimoniales et de ses reconstitutions sur le terrain, le GEPAN calcule successivement la distance de l'OVNI (3 à 4 kilomètres puis 120 à 160 mètres une fois près du sol), son altitude (entre 1100 et 1700 mètres au début de l'observation), sa vitesse de descente (1000 km/h, réduite en 2004 par C. Poher entre 500 et 700 km/h), sa vitesse de déplacement entre le cimetière et le potager (9 à 12 km/h), son accélération de départ (entre 66 et 1050 g) et enfin sa vitesse au moment de sa disparition dans le ciel environ 2 km/s parvenu entre 3 et 5 kilomètres d'altitude (ou bien entre 0,7 et 2,6 fois la vitesse de satellisation spatiale en orbite basse) !

Évidemment, rien de tout cela ne saurait sérieusement être déterminé à partir de simples souvenirs vieux de plus de onze ans, d'autant que le GEPAN, pour justifier ses calculs, ignore :

- la visibilité réelle (les données météorologiques suggèrent une grisaille locale, terme qui englobe à la fois les brouillards, les brumes et les nuages très bas), présupposant une

transparence atmosphérique parfaite jusqu'à 11,5 km de distance et 3 à 5 km d'altitude pour un objet théorique mesurant « 10 m » !

- les marges d'erreur sur les azimuts et les élévations angulaires qu'il a pourtant relevé entre les témoins. Dans leur rapport, les enquêteurs estiment que les hauteurs angulaires sont plus difficiles à mémoriser que les azimuts. Dans les faits, la divergence sur l'azimut de l'objet, supposément situé entre trente et quarante mètres des témoins, dans un environnement proche et connu qui ne manque pas de repères, atteint malgré tout 15° (soit dix mètres sur le terrain). Le plus grand écart relevé sur les élévations est aussi de 15° (Annexe 10, p. 22). Le GEPAN ne mentionne pas dans son rapport un repère important pour les témoins, précédemment noté par le GEPA, à savoir un marronnier qui, « en cette saison, n'obstrue pas notablement leur champ visuel ». Il ne précise pas non plus si les mesures de hauteur angulaire sont relevées du bas ou du haut du perron (sept marches !) ni à quels moments les témoins se trouvent en bas ou en haut de ce dernier ;

- lequel des témoins sur- ou sous-estime les durées, les hauteurs, les distances et les tailles angulaires ;

- au moins une rupture d'observation qui est transformée en continuité physique pour, au final, réussir à satelliser l'OVNI...

Les enquêteurs du CNES dressent une liste des ruptures d'observation mais n'examinent cependant jamais l'hypothèse d'une observation successive de deux objets distincts.

Le premier stimulus pourrait ainsi simplement correspondre à un astre variant de luminosité à cause de nuages, aux feux d'un avion se dirigeant vers les témoins, voire aux phares d'un véhicule terrestre lointain si les témoins ont mal estimé les hauteurs angulaires de nuit.

Ce stimulus fixe et quasi ponctuel, que le GEPAN amalgame arbitrairement aux suivants, n'avait jamais été signalé auparavant. On comprend aisément pourquoi lorsque Jeanne déclare au GEPAN : « On a pas regardé plus longtemps parce qu'on pensait que ça ne pouvait être qu'une étoile »...

Le second stimulus évoque furieusement les feux d'un véhicule terrestre, se déplaçant lentement soit à travers champs, soit dans le terrain vague situé derrière le cimetière, soit tout bêtement sur la route attenante. Le GEPAN relève que l'engin « s'est déplacé derrière la colline [du cimetière, NdR], visible uniquement par la lumière blanche qu'il émettait (phase II) » et que le terrain est en « pente à 5° » montante jusqu'au cimetière, situé dix mètres plus haut que les témoins¹⁰.

Le plan dressé par le GEPAN s'arrête hélas au niveau de ce cimetière, oubliant totalement le relief, les voies d'accès, la décharge sauvage et autres « détails » situés quelques centaines de mètres au-delà. Rappelons que Louis avait lui-même d'abord pensé avoir affaire à un tracteur agricole ou à une camionnette venue déposer des déchets en cachette...

Les murs du cimetière auraient pu atténuer le bruit d'un véhicule qui se serait trouvé derrière, soit à plus de 160 mètres des témoins. Le GEPAN ne précise pas, dans le cas où il aurait été devant, si un mur bordait ou pas le côté Est de la route qui sépare ce lieu des témoins, et ne vérifie pas bien entendu cette possibilité *in situ*.

Il n'indique pas non plus l'altitude exacte du site¹¹. Cette information pouvait avoir son importance, car lorsque la base d'un stratus touche le sol, cela donne du brouillard (la base de ce type de nuage se trouve à des altitudes inférieures à quelques centaines de mètres).

On sait que la nuit est froide et humide ; l'apparition soudaine sur le relief local d'un brouillard causée par des stratus est possible au vu des données météorologiques indiquées par le GEPAN¹². La grande taille de « l'engin » et le halo lumineux, en « barre de néon », résulteraient alors d'une diffusion intense des phares et feux de position du véhicule roulant dans une nappe de brume.

La topographie apparemment accidentée des lieux pourrait dans ce contexte parfaitement donner l'illusion d'un engin volant et oscillant à quelques mètres du sol. Sa position avant départ, indiqué d'ailleurs de façon imprécise sur le plan du GEPAN, se confond en réalité étrangement avec celui d'un chemin de terre progressant dans l'axe d'observation. Une petite route longe le cimetière au nord puis monte jusqu'au sommet d'une autre colline qui culmine au Mont Orge (312

m) dans la direction d'observation. Un véhicule en mouvement soudainement pris dans la base de stratus, phares et feu arrière antibrouillard allumés, est tout à fait susceptible de générer, même à plusieurs centaines de mètres de distance, des effets étonnants et l'illusion d'une taille imposante...

L'absence de bruit perceptible s'expliquerait aussi facilement. Le brouillard atténuant le bruit, la source sonore pourrait même être assez proche, par exemple sur la route devant le cimetière. Constatons à ce propos que les deux chiens et les volailles de Louis n'ont nullement été perturbés par le présumé atterrissage de cet engin dans le jardin, ainsi que le relève le GEPAN. À moins de considérer qu'un « vrai » OVNI, quelle que soit sa proximité ou sa luminosité, ne perturbe pas les animaux (cf. le cas de Cussac), ceci laisse penser à un stimulus assez ordinaire mal interprété.

L'impression d'une montée verticale d'une boule lumineuse rouge, jusqu'à une dizaine de mètres de hauteur, correspondrait aux feux arrière du véhicule diffusant dans la brume, celui-ci s'éloignant alors sur le chemin sud qui longe le cimetière (en haut d'une petite butte). Ce chemin reste dans l'axe de regard des témoins, d'où, de nuit, l'illusion d'une simple montée « à la hauteur des sapins ».

Le départ soi-disant fulgurant de cette boule rouge dans le ciel pourrait n'être qu'une simple interprétation résultant du masquage soudain de ces mêmes feux suite au passage derrière la butte, à un virage brusque ou à leur extinction à l'arrêt du véhicule. Il pourrait aussi être le fruit d'une élaboration tardive, puisqu'en 1969, selon l'*Yonne républicaine*, « c'est sous cet aspect (boule rouge) que l'ovni est reparti. Il s'est envolé vers Avallon ». Louis précisait alors que « plus il montait, plus il s'éloignait ». À l'enquêteur de LDLN, il déclarait : « plus il montait, plus il *semblait* aller vite. Je le perdais de vue lorsqu'il ne fut plus qu'un point ». On le voit, avant l'intervention de Monsieur Poher, nulle vitesse vertigineuse n'était donc encore mise en avant...

Paradoxalement, certains enquêteurs du GEPAN connaissent bien les effets visuels parfois déconcertants que sont susceptibles de produire de banals véhicules terrestres, en particulier de grosses machines agricoles. Quelques semaines auparavant, P. Teyssandier se demandait ainsi, pour le cas de Gondrecourt-le-Château, « si un gros tracteur ne pourrait pas être à l'origine du phénomène observé. Cette hypothèse est compatible avec la topographie des lieux : champs sans barrière ni clôtures bordent la route des deux côtés. Par ailleurs, une vitesse de 30 km/h est possible pour un tracteur. La trajectoire s'expliquerait parfaitement aussi, y compris le virage brusque ou ce qui aurait pu être pris pour tel alors que la nuit tombait. Les témoins auraient fort bien pu ne pas entendre le bruit du tracteur en raison du fonctionnement de leur propre véhicule et leur excitation. En outre, certains des feux de l'OVNI allégués étaient "jaunes comme les feux d'une automobile" selon l'un des témoins et un feu rouge à l'arrière de l'OVNI n'aurait plus rien de surprenant. »¹³

Peu après, en février 1979, le GEPAN publiera un document destiné notamment à expliquer au public intéressé comment se garder des sources de méprises les plus courantes. Parmi celles-ci, les « tracteurs et autres machines agricoles », qui « en certaines saisons, circulent dans les champs et sur les chemins à toute heure de la nuit. Équipés de feux de position colorés et de phares puissants. Vitesse lente mais possibilité de virage brusque. » Après avoir rappelé que « par temps de brouillard ou la nuit, (des véhicules terrestres) peuvent prendre une silhouette trompeuse », il est encore précisé que « les machines agricoles modernes possèdent un système de signalisation et d'éclairage souvent très riche : feux fixes et clignotants, phares et projecteurs orientables très puissants. De plus, leur déplacement soulève généralement des nuages de poussière et de débris divers qui créent une sorte d'aura accompagnant le véhicule. L'ensemble est capable de déclencher la vision d'un phénomène extraordinaire chez des témoins relativement éloignés. »¹⁴

Qui a dit que les cordonniers étaient les plus mal chaussés ?

Compte tenu du délai écoulé entre les faits allégués et les investigations du GEPAN, une double méprise impliquant une étoile (ou un autre stimulus banal lointain) puis un gros véhicule automobile (machine agricole, camion,...) noyé dans la brume ne pouvait de toute façon être définitivement prouvée ou réfutée. Ceci met en évidence l'inéptie du choix de cas aussi anciens dans le cadre d'une démarche qui se voudrait rigoureuse et conclusive.

Soulignons enfin un paradoxe méthodologique. Les cas de Sauvigny-le-Bois et de Cussac ont été choisis du fait précisément qu'il s'agissait de rencontres rapprochées du troisième type, c'est-à-dire impliquant des entités humanoïdes à l'aspect et/ou au comportement *en apparence* insolites. Or, à chaque fois, le GEPAN se désintéresse presque totalement de ces dernières !

Dans le cas présent, il consacre seulement 16 lignes, sur 44 pages de rapport, à la silhouette décrite par Louis, pour arriver à la conclusion que, aperçue trop brièvement et immobile¹⁵, elle ne peut être considérée comme « un occupant » plausible de l'engin. Nous voici donc avec une histoire de « rencontre du troisième type » qui n'en serait finalement pas une...

L'environnement psychosocial

Fidèle à son habitude, le Groupe dirigé par M. Poher néglige totalement l'état des connaissances des témoins sur le sujet et le contexte médiatique au moment de l'observation.

Louis indique qu'il lisait « des journaux » juste avant l'incident. Or, on l'a vu, le principal journal régional ne rechignait pas alors à présenter régulièrement à ses lecteurs toutes sortes d'affaires ufologiques, mêmes les plus improbables.

Lorsque le GEPAN enquête sur place, le 11 avril 1978, les témoins ont par ailleurs déjà été interrogés à de multiples reprises depuis 1967, par différents médias (presse écrite, télévision) et associations d'ufologues (GEPA, LDLN). Après l'observation, ils ont aussi lu des ouvrages sur les OVNI et Louis s'est même abonné à la revue du GEPA, *Phénomènes spatiaux* (GEPAN, 1978).

Le GEPAN ne tente pas de savoir si Louis, en particulier, a pu être influencé par la lecture d'un cas de l'époque ou/et par l'actualité spatiale, le vieil homme désignant la silhouette entraperçue comme étant une sorte de « petit cosmonaute » lors d'un reportage télévisé tourné en 1972.

En 1981, le GEPAN retiendra que « la probabilité que la subjectivité intervienne dans un témoignage de PAN croît avec la communication entre témoins sur le phénomène OVNI » et/ou « entre le témoin et les enquêteurs ». Elle augmente enfin « lorsque des informations se référant au phénomène OVNI sont actualisées, par le témoin ou son entourage, avant, pendant ou après son observation de PAN »¹⁶. Mais, en 1978, de telles considérations ne troublent visiblement pas encore l'équipe menée par Claude Poher, qui conclura à la présence « d'un véhicule intelligemment piloté, aux caractéristiques et aux performances totalement étrangères à nos connaissances »...

Notes du chapitre 9

¹ Claude Poher, *Gravitation : les Universons, énergie du futur*, Monaco : Éditions du Rocher, 2003 ; Claude Poher, « Mystère à Cussac : retour sur un cas d'observation peu ordinaire », *VSD Hors Série Paranormal*, août 2004 ; Claude Poher, « L'observation de Sauvigny-le-Bois », [en ligne], sans date [2004]. Disponible à l'adresse www.premiumwanadoo.com/universons/ (lien mort : page consultée le 27.01.2005).

² Les travaux pouvant nécessiter la présence d'un engin agricole au mois février ne manquent pourtant pas : semis de betteraves sucrières ou de tournesol, apport d'azote au blé d'hiver, fumure ou labour pour maïs fourrager,... On peut aussi envisager un simple déplacement de matériel agricole (semoir, charrue, pulvérisateur à engrais, herse, citerne à mettre à l'abri du gel,...). L'absence de bruit perçu serait *a priori* plus cohérente avec un véhicule moins bruyant qu'un tracteur (fourgon, camionnette,...) situé à plus d'une centaine de mètres.

³ Claude Poher, « L'observation de Sauvigny-le-Bois », *op. cit.*

⁴ *Phénomènes Spatiaux*, n° 22, décembre 1969, pp. 28-31.

⁵ Dans *OVNI : le premier dossier complet des rencontres rapprochées en France* (1979), Michel Figuet et Jean-Louis Ruchon recensaient pourtant plus d'une trentaine de rencontres rapprochées du troisième type postérieures à celles de Sauvigny-le-Bois et de Cussac (encore cette liste avait-elle été arrêtée en 1976). Au moins l'une d'elles, dans la plaine des Cafres (île de La Réunion), en 1968, avait donné lieu à un procès-verbal de Gendarmerie et à une enquête de la Sécurité civile, contrairement aux observations susnommées. L'affaire de Valensole bénéficiait aussi d'un procès-verbal, de traces physiques alléguées, en sus d'humanoïdes vus de près et en plein jour. Pour quelles raisons alors le GEPAN n'a-t-il pas déterré ces autres vieux classiques ? La réponse réside notamment dans un des critères de tri que s'était fixé l'organisme : présence d'« au moins deux témoins ». Ce critère *a priori* logique et pertinent aura donc eu pour conséquence finale d'exclure les cas les mieux documentés...

⁶ Claude Poher (*et al.*), « Enquête sur l'observation du 05.02.67 à Sauvigny-le-Bois (Yonne) ». In : *Présentation au Conseil scientifique du G.E.P.A.N. des études menées pendant le premier semestre 1978*, Toulouse, CNES/CT/GEPAN n° 0140, juin 1978, tome 4, annexe 10. Sauf mention contraire, les références données dans ce chapitre renvoient à cette publication.

⁷ *Phénomènes Spatiaux*, décembre 1969, n° 22, p. 28.

⁸ Pour le seul mois de février 1967, on a ainsi un « Mystérieux engin volant au Pérou » (6 février), une « Collision évitée de justesse entre une soucoupe volante et un avion ? » (13 février), « Un Mexicain affirme avoir reçu une lettre d'un pilote de soucoupe volante » (20 février),...

⁹ Information transmise par un ufologue de l'Yonne, Rémy Fauchereau, après consultation du *Guide Delage de l'aviation générale*.

¹⁰ La pente doit plutôt atteindre entre 6 et 8%. En effet, une pente de 5% correspondrait à 10 m pour une distance de 200 m. Or, le cimetière, dont le mur le plus proche est à 120 m des témoins, culmine déjà à 10 m au-dessus d'eux, pourtant perchés sur un haut perron.

¹¹ D'après la carte IGN au 25 000^e, les témoins se trouveraient sur la courbe de niveau des 290 mètres.

¹² D'un ciel clair, la visibilité diminue et passe « de 6 km à 21h à 1,5 km à 22h ». Pour Sauvigny, elle est « inférieure à 10 km, peut-être même 1 km (brouillard) » selon le GEPAN qui précise qu'à Auxerre, le ciel clair se couvre « vers 21h de stratus en nappe ». À Sauvigny, à 20h45, « il y avait soit du ciel clair, soit 6 à 8/8 de stratus ». Ce dernier indicateur exprime la nébulosité du ciel, « 8/8 » signifiant que la totalité de la voûte céleste est masquée par les nuages et « 0/8 », à l'inverse, annonçant un ciel entièrement dégagé.

¹³ L'enquêteur du GEPAN ne retiendra finalement pas cette hypothèse pour Gondrecourt-le-Château, à cause de « la hauteur de l'OVNI au-dessus du plan horizontal passant par l'automobile [...] compris entre 63 et 75 mètres », valeurs calculées à partir des estimations des témoins. Le même auteur relève pourtant « la pente générale ascendante de la route à l'endroit de l'observation (20 à 25 m de dénivelé entre la borne 51 et la borne 52 km, d'après la carte I.G.N. au 50 000^e) »...

¹⁴ *Le GEPAN et l'étude du phénomène OVNI*, Toulouse, CNES, février 1979, p. 35.

¹⁵ Si l'on s'en tient au témoignage, la silhouette ne peut être considérée comme immobile puisqu'elle aurait effectué un quart de tour sur place...

¹⁶ *Note Technique n° 10 : les phénomènes aérospatiaux non-identifiés et la psychologie de la perception*, Toulouse : CNES, CT/GEPAN n° 0294, 14 décembre 1981, p. 42. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/note_tech_10.pdf.